

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19865 - 76ÈME ANNÉE

Logement : l'urgence d'une autre politique à La Réunion

La Fondation Abbé Pierre a présenté hier son rapport annuel sur le mal-logement à La Réunion. Voici ses principales conclusions résumées dans un communiqué :

« La Fondation Abbé Pierre estime que plus de 100 000 personnes sont mal logées à La Réunion. De surcroît, près de 3 Réunionnais sur 10 sont touchés de près ou de loin par la crise du logement. Cette problématique est donc cruciale pour une grande partie de la population, et ce d'autant plus dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale actuelle. (...)

Selon l'Observatoire Réunionnais de l'Habitat Indigne, près de 18 000 bâtis sont recensés comme tels sur l'île. Or, les actions déployées par les acteurs réunionnais ne sont pas suffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins. Les personnes impactées finissent par être épuisées, moralement et physiquement, au point de s'isoler socialement faute de pouvoir accueillir des proches dans un logement digne. »

D'après les chiffres cités par la Fondation Abbé Pierre, la situation du logement ne s'améliore pas à La Réunion. Une personne sur trois est touchée par la crise du logement, qui résulte notamment d'une inadéquation entre les logements proposés et les revenus de la majeure partie de la population réunionnaise.

Cette « départementalisation » confie à Paris la responsabilité de la politique du logement. C'est donc au niveau du gouvernement et du Parlement que sont décidés les crédits nécessaires. Alors que la France figure au rang des pays les plus riches du monde, ses dirigeants n'ont jamais pu régler le problème du manque de logements décents à un prix abordable pour les Réunionnais. Ce sont plus de 20.000 familles qui ont droit à un logement social et qui en sont privées faute de disponibilité.

Par conséquent, faute de logements sociaux en nombre suffisants, il est nécessaire pour des ayants-droits de se tourner vers le secteur privé. La part des revenus consacrée au loyer peut alors en constituer la majorité.

L'an dernier, la responsabilité de l'État en matière de politique du logement s'est concrétisée par des « OPA » sur les bailleurs sociaux. Désormais, la Caisse des dépôts et consignation, banque appartenant à l'État, a pris le contrôle de plusieurs bailleurs sociaux dont la SIDR alors que la SHLMR est une filiale d'Action logement. Si Paris a pris cette décision, la logique voudrait que cela soit pour changer de stratégie. Or, ceci ne remet pas en cause le principal problème : le coût excessif de la construction avec pour conséquence des loyers trop cher, y compris dans le parc social. En effet, ce système ne peut tenir que parce que l'État intervient en versant une aide sociale pour que des locataires puissent payer leur loyer dans un logement social. Ce système est incapable

de régler le problème du logement, c'est ce qu'il démontre depuis plusieurs décennies.

Valoriser nos savoirs-faire

Un tiers de la population actuelle est touchée par la crise du logement, 18.000 familles vivent dans un habitat insalubre. Les données de la Fondation Abbé Pierre ne sont pas nouvelles, et la situation ne pourra que s'aggraver en raison de la poursuite de la croissance démographique. La prévision est de 150.000 habitants supplémentaires, l'équivalent d'une ville comme Saint-Denis, d'ici 20 ans au plus tard. Ne pas régler rapidement cette pénurie de logements, c'est fragiliser encore plus la cohésion sociale. Eu égard à l'échec de Paris dans ce domaine, et compte-tenu des enjeux spécifiques à notre île en termes de croissance démographique, il appartient aux Réunionnais de prendre leurs responsabilités. L'autonomie de décision dans ce domaine ne manquera pas de mettre en avant des solutions innovantes capables de régler ce problème majeur. Elle permettra de changer de mode de production en valorisant les savoir-faire grâce à la promotion de l'auto-construction, mais aussi en s'ouvrant au monde pour s'inspirer d'exemples réussis en la matière.

Au bout d'un système

M.M.

Les planteurs ont élu leurs délégués

Filière canne : CGPER et coalition FDSEA-JA en tête des élections des CMU

12 sièges pour FDSEA-JA, 11 sièges pour la CGPER et 4 sièges pour l'UPNA : c'est le résultat des élections des commissions mixtes d'usine qui avaient lieu hier. Ces 27 élus auront la responsabilité de défendre les intérêts des planteurs lors des négociations de la prochaine Convention canne qui fixera le nouveau prix de cette richesse pour la campagne 2022. Cette élection syndicale a été marquée par un taux de participation supérieur à 55 %, ce qui souligne que malgré les restrictions imposées par la crise sanitaire, les syndicats ont réussi à mobiliser sur des enjeux importants.

Les élections des commissions mixtes d'usine se sont tenues hier. Elles ont désigné les représentantes des planteurs siégeant au CPCS, et qui auront donc la responsabilité de défendre les agriculteurs lors des négociations de la prochaine Convention canne qui doit fixer le prix de cette richesse produite à La Réunion.

Ces élections se sont déroulées de manière classique. Il n'était pas question de vote par correspondance ou par Internet, mais il fallait se déplacer dans un des 8 bureaux de vote représentant 5 bassins canniers.

Ce scrutin constituait la première consultation du monde agricole

après les élections à la Chambre d'Agriculture, où une division au sein de la CGPER a permis à la coalition FDSEA-JA d'obtenir la direction.

Prévues initialement au mois d'avril, ces élections ont été reportées en raison de la crise sanitaire. Cette situation a rendu difficile la tenue d'une campagne électorale normale. Malgré cela, et malgré le fait que les électeurs devaient se déplacer pour voter dans un bureau un jour de semaine, le taux de participation a été de plus de 55 %, voisin du précédent scrutin organisé en 2016. Cela signifie l'intérêt manifesté par les agriculteurs par ce scrutin qui engage leur avenir. C'est aussi une des conséquences de la mobilisation des syndicats qui, avec peu de moyens, ont réussi à susciter l'intérêt des planteurs.

Au cours de la campagne, la CGPER a appelé au rassemblement le plus large pour une remise à plat de tout le système, afin que les planteurs puissent vivre correctement des richesses qu'ils vendent à l'industrie sucrière. Cet appel fut entendu au sein d'autres syndicats, avec le soutien de la Coordination rurale, ainsi que de plusieurs dirigeants de l'UPNA, syndicat créé par d'anciens membres de la CGPER.

2525 planteurs étaient appelés à voter. Dans le collège des planteurs de moins de 700 tonnes, le

plus important en nombre avec 1961 inscrits, la CGPER obtient 7 sièges contre 6 à FDSEA et 2 à l'UPNA. Mais en nombre de voix, la CGPER est devancée. C'est la conséquence du scrutin à Grand-Bois, où FDSEA-JA y obtint à elle seule la majorité et 2 sièges, devançant l'UPNA (1 siège) et la CGPER.

Dans le collège des livreurs de plus de 700 tonnes (855 inscrits), c'est FDSEA-JA qui arrive en tête avec 5 sièges, devant la CGPER avec 3 sièges et l'UPNA avec 2 sièges.

Au total, FDSEA-JA obtient 46 % des suffrages, devant la CGPER avec 35 % et l'UPNA avec 19 %. Le score cumulé de la CGPER et de l'UPNA est égal à celui réalisé par la CGPER en 2016. Ceci rappelle donc que comme à la Chambre d'Agriculture, c'est la division qui permet à une coalition minoritaire en voix de passer devant la CGPER.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

Parcoursup, le retour de la grande loterie

Les premiers résultats de Parcoursup, la plateforme qui permet aux futurs étudiants de s'inscrire et confirmer leurs vœux d'orientation dans l'enseignement supérieur, ont été publiés jeudi 27 mai à 19 heures. Les associations craignent que les recalés soient plus nombreux encore qu'en 2020.

Plus de 93 000 jeunes bacheliers sont restés sans affectation en 2020, à la suite de la première phase d'admission de Parcoursup. Et « cette année il risque d'y avoir encore plus de dégâts », confie Mélanie Luce, la présidente de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF). Les conditions de passation du bac après une année chaotique, le passage de la plupart des matières en contrôle continu et la prise en compte, par les jurys, des difficultés scolaires accentuées par la crise : tout devrait concourir à des taux de réussite à l'examen exceptionnels. Pour mémoire, l'an dernier, 95,7 % des candidats avaient obtenu leur diplôme.

De 2009 à 2017, les élèves de terminale indiquaient leurs vœux par préférence, avec un maximum de 24 filières. À l'exception des cursus annoncés comme sélectifs, les responsables d'une formation ne pouvaient pas classer les candidats ni examiner les dossiers scolaires. Ils annonçaient le nombre de places disponibles dans tel cursus et laissaient ensuite les affectations se faire. Entrait alors en jeu l'algorithme d'Admission postbac (APB) pour répartir les candidats. Quand la demande était supérieure à l'offre, et après avoir épuisé tous les critères – académie, niveau de préférence, situation familiale –, l'algorithme procédait à un tirage au sort pour départager les élèves ayant obtenu le même classement. À la différence d'APB, l'algorithme Parcoursup laisse la possibilité à chaque formation d'introduire ses propres critères pour sélectionner ses candidats. Au lieu de classer leurs vœux selon leur préférence, les futurs étudiants doivent donc écrire des lettres de motivation et joindre des CV – un « projet de formation motivé ». Il n'est même pas sûr que ces dossiers soient vraiment étudiés par les commissions de chaque établissement et université : consacrer 3 minutes pour chacun des 7 millions de vœux représente 350 000 heures de travail, soit l'équivalent de 2300 postes à temps

plein pendant un mois.

Un rapport du Conseil national d'évaluation du système scolaire indiquait, en septembre 2016, que la France était le pays le plus inégalitaire en matière d'éducation parmi les 35 membres de l'OCDE. Si les prévisions sur le mode de sélection de Parcoursup se confirment, la situation ne s'améliorera pas, les bacheliers avec des parcours scolaires compliqués ayant une forte probabilité d'être, de fait, exclus de l'enseignement supérieur, sans même avoir l'occasion d'y tenter leur chance. Des universités et des enseignants ont cependant résisté à ce système implacable. Le syndicat Snesup-FSU avait appelé, les enseignants à classer les candidats selon seulement deux critères : l'obtention future du bac, qui « prouvera que les attendus sont possédés », et la demande d'inscription, qui « témoigne de la motivation suffisante ». Ce qu'ont fait plusieurs dizaines de commissions à Nantes, Paris 1, Rouen ou Lille. Des personnels universitaires se sont également mis en grève pour protester contre Parcoursup et les interventions policières réprimant la contestation étudiante.

Au lieu de permettre à chaque jeune de choisir son avenir, on tente de les orienter contre leur gré. On va accuser l'algorithme, mais derrière c'est un projet politique de ségrégation sociale qui est à l'œuvre. De jour en jour le gouvernement défait avec méthode tous les fondements de la République. Le principe d'Égalité ne doit pas rester sur le fronton des mairies, il doit être au centre de toutes les politiques publiques.

L'éducation modifie, elle corrige. L'éducation améliore les bons, elle fortifie les faibles.
Alexandre Dumas fils

Nou artrouv'

David Gauvin

Oté

Sak va ri kère klèr, sé sak va ri an dèrnyé !

Matante Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spèss salté, rouj-de-fon dovan létèrnité, mi sorte lir in modékri ou la fé é fransh vérité, mwin la pète a rir. Pou kossa d'aprè ou ? Pars dann out modékri-la, ou téi parl lékol épi l'amontraz toute matière dann kréol.. Toute, dopi lo matématik, lanvironemen, listoir, la zéografi, lo syanss natirèl mèm lélokanss ziska, anfin toute sak i aprann lékol zordi mé dann la lang fransé.. Mon pov nové, déza ké dann fransé la plipar bannde marmaye néna difikilté pou aprann-zote i rante lékol bourik, zot i arsorte bourik – i an pliss wi vé amontre sa bann marmaye dann kréol. Oté ! oté ! Oté ! Bande roujdefon-la, sa lé danzéré, danzéré, danzéré. Dizon i sava présipite toute bande zénéraryon k'i vien dann la kouyoniss an plin. Mon nové, konm i fé lékol, la pa – pétète-mirakilé, mé néna dé rézilta é sé sa k'i fo pa obliyé. Myé vo sa ké arien ! Tok ! Pran sa pou toué.

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matante k'i koze toultan la boush rouvère, sak wi di la pa pou étone amwin mé m'a dir aou kékshoze : nou kominiss rényoné, nou néna la féblèss donn noute konfyanss lo pèp rényoné, dann son lang fabriké par-li dann noute listoir anou, dann noute kiltir rényonèz sète nou la fé. Wi koné matante mwin lé dakor avèk bande zékrivin, zartist, moune kiltiré, nou néna La Rényon é k'i di, épi i ékri dsi bande bienfé in lansègnman dan la lang kréol rényoné. Matante ni kroi sa san pour san konm bande kroiyen i kroi dann Bondyé an fidélité avèk toute sak la fé ké nou sé nou é nou sé pa lézote. Pé s'fèr sa va fé rigol aouankor pliss mé ri touzour-konm i di dann fransé : « Rira bien qui rira le dernier ! ». Sak va ri kèr klère, sé sak va ri an dèrnyé. Tok ! Pran sa pou ou é mon bon souvnir pou toute la famiye.

Justin